

**DETERMINATION DU COEFFICIENT D'ABSORPTION D'EAU *
PAR CAPILLARITE**

M082637 / Capil2

Finition de surface : sciée

Dimension des éprouvettes : 70/70/70 mm

Page 2 sur 2

Référence échantillon	*Coefficient d'absorption par capillarité C ₁ (g.m ⁻² .s ^{-0,5})	*Coefficient d'absorption par capillarité C ₂ (g.m ⁻² .s ^{-0,5})
M082637 7	25,7	26,5
M082637 8	22,7	61,3
M082637 9	19,8	24,5
M082637 10	19,6	24,2
M082637 11	19,5	31,5
M082637 12	20,5	30,0
Moyenne	21,3	33,0

FRONTENAC DUR MARBRIER

Coefficient de capillarité moyen C₁ : 21,3 g.m⁻².s^{-0,5}

Coefficient de capillarité moyen C₂ : 33,0 g.m⁻².s^{-0,5}

Coefficient C₁ maximal : 25,7 g.m⁻².s^{-0,5}

Coefficient C₂ maximal : 61,3 g.m⁻².s^{-0,5}

Coefficient C₁ minimal : 19,5 g.m⁻².s^{-0,5}

Coefficient C₂ minimal : 24,2 g.m⁻².s^{-0,5}

Ecart - type : 2,5 g.m⁻².s^{-0,5}

Ecart - type : 14,2 g.m⁻².s^{-0,5}

Le coefficient d'absorption d'eau par capillarité exprimé selon la norme NFB10-502 (annulée) et spécifié dans la norme XPB10-601 est de 1,65 g.cm⁻².min⁻¹ pour le coefficient C₁ et de 2,56 g.cm⁻².min⁻¹ pour le coefficient C₂.

Christophe GOUDE

Le Technicien, chargé des essais



Stéphane LOGEL

Le Responsable du Département Matériaux



Conservation des échantillons : 1 mois à compter de la date d'édition du rapport d'analyse

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. L'accréditation COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par *.